République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération

DATE DE CONVOCATION ET DE PUBLICATION DE LA CONVOCATION 25/09/2026

DATE D'ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE DES YVELINES
14/10/26

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 1 octobre 2026 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT

Étaient présents :
Madame Ketchanh ABHAY, Madame Florence ABIVEN, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Fouzi BENTALEB, Madame Chloé BOITIER, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE, Monsieur José CACHIN, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Régis CHENEL, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Tiphaine CLOUET, Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Myriam DEBUCQUOIS, Madame Pascale DENIS, Monsieur Maxime DUCHÊNE, Madame Laurence DUFLOS, Madame Lamia DURAND, Monsieur Emmanuel DUTAT, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Monsieur Olivier HAY, Monsieur Pascal HENRY, Madame Catherine HUN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Claire LAVENANT, Monsieur Yannick LE DORZE, Monsieur François LIET, Madame Ghislaine MACE-BAUDOUI, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Madame Véronique MILLOT, Monsieur Jean-Baptiste MINJOULAT-REY, Monsieur François MORTON, Madame Agnès NOEL, Madame Nathalie PECNARD, Monsieur Aurélien PERROT, Madame Lisiane PITOU, Monsieur Ali RABEH, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Michèle ROSSI, Madame Edwige ROUSSEAU, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Sandra SIGAULT, Madame Sophie STUCKI, Madame Véronique TELLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :
Madame Dalale BELHOUT.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUIGUEN

Pouvoirs :
Monsieur Eli ABI SAAD à Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Djamel ARICHI à Monsieur Fouzi BENTALEB, Monsieur Rodolphe BARRY à Madame Lisiane PITOU, Madame Murielle BERNARD à Monsieur Pierre BASDEVANT, Monsieur Laurent BURÇON à Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Florence COQUART à Monsieur François MORTON, Madame Noura DALI à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Michel DARRIEUS à Madame Véronique TELLIER, Monsieur Bertrand HOUILLON à Monsieur Ali RABEH, Madame Sonia JARDIN à Monsieur Bernard ANSART, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI à Madame Corinne BASQUE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ à Madame Sophie STUCKI.

Eau et Assainissement
OBJET : 5 - *(2026-234)* - Saint-Quentin-en-Yvelines - Coignières - Réhabilitation du réseau d'eaux usées et des eaux pluviales de la rue des Etangs - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 5 - *(2026-234)* - Saint-Quentin-en-Yvelines - Coignières - Réhabilitation du réseau d'eaux usées et des eaux pluviales de la rue des Etangs - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 instituant l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2024-10-24-00017 en date du 24 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

CONSIDERANT qu'afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissements et de pérenniser leurs structures, Saint-Quentin-en-Yvelines a décidé de réaliser des travaux de redimensionnement et de réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales le long de la rue des Etangs à Coignières,

CONSIDERANT que les travaux comprennent :

- La réhabilitation complète du collecteur principal du réseau eaux usées (1500 ml) avec des techniques de tranchées ouvertes et de gainage en fonction des prescriptions de la maîtrise d'œuvre (8 561 250 € TTC),
- La reprise des branchements du réseau eaux usées (350 ml) au cas par cas,
- La réhabilitation par gainage du réseau d'eaux pluviales (1500 ml) (2 054 700 € TTC),
- La mise en place de deux fourreaux pour l'éclairage public (1500 ml) (799 050 € TTC),

CONSIDERANT que la durée prévisionnelle des travaux est de 25 mois, dont 3 mois de période préparatoire, à compter du second semestre 2028,

CONSIDERANT que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 11 415 000 € TTC (valeur juin 2030),

CONSIDERANT qu'une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement et travaux du 08 septembre 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve le programme relatif à l'opération de travaux de redimensionnement et de réhabilitation du réseau d'eaux usées, de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et de mise en place de fourreaux pour l'éclairage public de la rue des Etangs à Coignières.

Article 2 : Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant de 11 415 000 € TTC (valeur juin 2030).

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal et au budget 02, au chapitre 23, nature 2315, code PPI 50-026.

Article 4 : Autorise le Président à solliciter toute subvention et à signer tout document.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération : https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Adopté à l'unanimité par 75 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Lorrain MERCKAERT

«signé électroniquement le **14/10/26**

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

FICHE PREVISIONNELLE DE COÛT

SQY - rev 02

INFORMATIONS GENERALES / SYNTHESE

NOM DE L'OPERATION : COI RUE DES ETANGS REHABILITATION DU RESEAU EU

Service :	**DVI SEA**	**COÛT TTC (hors sub)**	**11 415 000.€**	
Suivi par :	**Sébastien BARRIO**	MOE	270 000.€	2,4%
Date :	**23/07/2026**	Travaux	9 871 000.€	86,5%
Statut :	**FC initiale**	Frais annexes	372 000.€	3,3%
Etapes :	**Programme**	Actua / révision	902 000.€	7,9%
Date Délib	**sept-26**			100,0%

Evolution de la fiche de coût	
PROGRAMME (FC intiale)	11 415 000.€
AVP	0.€
PRO	0.€
MARCHE(S) TRX	0.€
FC finale	0.€

Subventions estimées	**1 211 000.€**

COÛT DE TRAVAUX

Coûts travaux

			PRIX HT	PRIX TTC	Ratio
EAUX USEES	lineaire	1850,00ml	5 647 000.€	6 776 400.€	3663€TTC / ml
EAUX PLUVIALES	linéaire	1300,00ml	1 305 000.€	1 566 000.€	
VOIRIE	SURFACE	0,00M²			
ENFOUISSEMENT	linéaire	0,00ml			
ECLAIRAGE	linéaire	1500,00ml	525 000.€	**630 000.€**	
TOTAL			**7 477 000.€**	**8 973 000.€**	

Actualisation / Révision	**Taux**	**PRIX TTC**
Actualisation entre date de référence et remise d'offre	5,94%	532 739.€
Actualisation entre notification et démarrage des travaux	0,00%	0.€
Révision entre démarrage et fin de travaux	3,99%	358 140.€
Total	**9,93%**	**891 000.€**

Aléas

		Taux retenu	**Montant TTC**
Aléas / Imprévus de chantier		10,00%	**898 000.€**

A noter : La base de calcul est le montant sans actualisation, ni révision

TOTAL COÛT DE TRAVAUX **10 762 000.€**

FRAIS ANNEXES

Liste non exhaustive	**PRIX HT**	**PRIX TTC**
SPS	23 000.€	27 600.€
Géomètre	0.€	0.€
Géotechnicien	116 000.€	139 200.€
OPR ou autres contrôles et tests	91 000.€	109 200.€
Sondages	30 000.€	36 000.€
Diagnostics complémentaires (Amiante…)	45 000.€	54 000.€
Etudes complémentaires spécifiques (déviation..)	1 000.€	1 200.€
Communication	4 000.€	4 800.€
Ecologue	0.€	0.€
Référé préventif	0.€	0.€
Enquête publique	0.€	0.€
Achat terrain	0.€	0.€
Frais de convention, servitude, occupation de terrain	0.€	0.€
Fluides	0.€	0.€
Autres frais	0.€	0.€

TOTAL FRAIS ANNEXES **372 000.€TTC**

HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE ET FRAIS ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE

	PRIX HT	**PRIX TTC**
ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)	0.€	0.€
HONORAIRES MOE ETUDES	112 500.€	135 000.€
HONORAIRES MOE TRAVAUX	112 500.€	135 000.€
Total	**225 000.€**	**270 000.€**

Actualisation / Révision	**Taux**	**PRIX TTC**
Actualisation	sans objet	
Révision Phase étude	1,76%	4 759.€
Révision Phase travaux	4,11%	5 547.€
Total	**3,82%**	**11 000.€**

A noter : Pas d'actualisation considérée car durée inf à 3 mois entre démarrage de la prestation et notification
Ne prends pas en compte la révision sur la dernière facture à l'issue de la GPA

TOTAL AMO et MOE **281 000.€TTC**

SUBVENTIONS

Liste subventions envisagées	**Taux retenu**	**Montant**	**Dépense éligible / assiette**	**Commentaire**
AESN (partie Etudes)	30,00%	**163 250.€**	544 167.€	% max
AESN (partie Travaux)	Montant plafond	**1 047 450.€**	10 762 000.€	Montant plafond atteint

TOTAL Subventions **1 211 000.€TTC**

H/ VISAS

Emetteur	**Vérficateur**	**Valideur**
Sébastien BARRIO	Chef de service	Directeur DVI